

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE DIX SEPT Le 22 mars à 19 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette- S. Foret- E. Mallet- N. Murillo et Messieurs H. Garnier- A. Dutertre- G. Hattry Absent(e) excusé(e) : P. Voltz (donne pouvoir à G. Hattry) - P. Hamelin (donne pouvoir à H. Garnier) Secrétaire de séance : E. Mallet Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie	<u>Date de convocation</u> 16/03/2017 <u>Date d'affichage</u> 27/03/2017 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 février 2017 :

Après lecture du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal du 15 février 2017, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

Mme Emmanuelle MALLET est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'ajout d'un objet à l'ordre du jour :

Délibération relative à la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie (ADAP)

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017, le projet susceptible d'être éligible est :

- La mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie

M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'adopter le projet précité, de décider de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maitre d'ouvrage dont TVA (autofinancement)	2 898.91€
DETR*	2 896.88€
FSIL* (Fonds de Soutien à l'Investissement Local)	2 896.88€
TOTAL TTC	8 691.86€

*Subventions sollicitées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017
- **Atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- **Atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

1 – Comptes de gestion 2016 : Budget Commune et Budget annexe Épicerie Locale

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2016 de la commune et de l'Épicerie Locale du receveur municipal

2 – Comptes administratifs 2016

Compte administratif 2016 de la commune

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote le compte administratif 2016 qui présente un excédent global de clôture de 158 567.47 €

Compte administratif 2016 de l'Épicerie Locale

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote le compte administratif 2016 qui présente un excédent global de clôture de 1 897.63 €

3– Budgets primitifs 2017

Budget primitif 2017 de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le BP 2017 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 74 668.00 € et la section fonctionnement à 326 136.00 €

Budget primitif 2016 de L'épicerie locale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le BP 2017 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 3 101.00 € et la section fonctionnement à 5 838.00 €

4- Délibération relative à l'indemnité de fonction des élus.

M. le Maire informe que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.

- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Or la délibération (délibération du 3 avril 2014) relative à l'indemnité du Maire et des adjoints faisait référence à l'indice brut 1015.

Indemnité de fonction du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité de fonction des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 7 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

5-Délibération relative aux demandes de subvention des associations.

M. le Maire demande d'examiner les demandes suivantes :

Subvention au Club de football de la commune du Breil sur Merize

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 20 € par enfant fréquentant le club de football de la commune du Breil sur Merize : 1 enfant domicilié à Surfonds soit 20 € pour l'année 2017

Subvention à UNSS du Collège de Bouloire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention à l'UNSS du Collège de Bouloire de 20€ par élève (5 élèves) soit un montant de 100€ pour l'année 2017

Questions et informations diverses

Travaux des commissions :

Commission travaux : La Convention pour l'abribus route de Bouloire est terminée. Elle doit être signée prochainement. L'abribus sera mis en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Un devis complet sera redemandé pour l'aire de jeux avec quelques modifications

Le robinet des toilettes publiques du jardin de la paix sera réparé ce week-end, la plaque Liberté Egalité Fraternité sera apposée sur le fronton de la mairie et le nouveau règlement du cimetière affiché : le tout fait par les élus.

Commission communication : Le Surfonds info est en cours de finition et sera publié dans les semaines à suivre

Commission enfance scolarité : Mme Mallet fait un résumé de la réunion du 17 mars dernier, relative au travail des responsables enfance et scolarité de la nouvelle Communauté de communes.

Cet échange a pour but d'uniformiser les services d'accueil enfance déjà en place (péri-scolaire, accueils mercredi, accueils vacances) sur les 2 territoires : Les communes avaient chacune leurs tarifs et propre mode de calcul.

Dans un 1^{er} temps, à compter du 1^{er} avril il n'existe plus que des tarifs communauté de communes et hors communauté de communes pour l'accueil vacances – loisirs.

Et dans un 2^{ième} temps, le projet à la rentrée prochaine est d'avoir les mêmes tarifs dans toutes les communes du Gesnois Bilurien pour le service périscolaire

Commission culture : -Les panneaux de balisage pour les chemins de randonnées sont en cours de réalisation.

-Le prochain grand Quizz aura lieu le 18 Mai, un papier sera publié dans la presse pour toucher les personnes intéressées des communes voisines.

-Un cours d'informatique est programmé le 25 avril 2017

M. Le Maire informe le conseil municipal que :

Téléphonie mobile : Un courrier a été envoyé à l'opérateur chargé du projet pour connaître l'avancement des travaux. Par mail du 21 mars de Monsieur Devise de Sarthe numérique informe qu'un planning définitif de la réalisation du projet nous sera communiqué dès que le prestataire en charge de réaliser les travaux aura été désigné.

Fibre optique : Des poteaux sont à rajouter sur le parcours (Chemin du Château d'eau), et de l'élagage est à prévoir. M. Paul Fontenau de la société Axione doit venir sur place pour évaluer le travail à effectuer). Trois opérateurs sont prévus sur cette ligne (commercialisation prévue en principe pour fin décembre 2017 / janvier 2018)

Commerce : Suite à l'annonce à nouveau passée, un couple est venu visiter le commerce. Leur projet concerne l'épicerie et le bar (pas de restauration dans un 1^{er} temps). Ils vont faire une présentation de leur projet précis au conseil municipal

Tableau des élections : Les prochaines élections présidentielles ont lieu le 23 avril et 7 mai. Le tableau du bureau de vote est présenté afin d'organiser les permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 22 mars 2017

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal		X	(donne pouvoir à M. Garnier)
MALLET Emmanuelle	X		
MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick		X	(donne pouvoir à M. Hattry)